



COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 20 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER, Maire.

Etaient présents : M. DUCOULOMBIER – Mme AUDIGIE - M. BERTY - M. BREARD - Mme DESLEUX - Mme FRENEHARD - Mme GALLIER- M. HEBERT - Mme JOLIMAITRE - M. JUMEL- M. LEMOIGNE - Mme. LEMULLOIS - M. MORIN - Mme MARTEAU –M. RIOUAL- Mme SALMON-DUCOULOMBIER – M. TANCREZ – -M. TRANQUART

**Absents excusés : Mme GESLAIN (pouvoir à Mme LEMULLOIS)
Mme FRENEHARD a été nommée secrétaire de séance.**

Approbation du compte rendu du conseil du 23 mai 2017

M. JUMEL indique que le terme bilan social employé concernant les activités du CCAS n'est pas approprié puisqu'il correspond à un document réglementaire concernant la gestion des ressources humaines. Mme DELEUX explique que le terme bilan des activités sociales est plus adapté.

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2017.

Décisions prises par délégation

La tracteur RENAULT immatriculé 8573 SJ 14 est cédé à la société PARADIS sise 5 chemin de la Poirie -TENDON (88 460) pour un montant de 3 400€ suite à une vente aux enchères électroniques.

N°58/2017 Détermination du nombre de maire-adjoints et de l'ordre du tableau des adjoints

Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article L2122-15 du CGCT selon lequel « La démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'État dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'État dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée. »

M. Bruno JUMEL, 1^{er} adjoint dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 4 avril 2014, a présenté sa démission desdites fonctions à Monsieur le Préfet du Calvados. Le Préfet a accepté cette dernière par lettre en date du 15 juin 2017.

M. JUMEL continuera à siéger au sein du conseil municipal en tant que conseiller municipal.

Suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté de :

- supprimer le poste d'adjoint vacant
- procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire :
 - soit au même rang que l'adjoint sortant (au poste de 1^{er} adjoint dans le cas présent),
 - soit à la suite des adjoints en fonction, au 4^{ème} rang en l'occurrence. Les adjoints en fonction prendraient alors un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement.

M. TRANQUART explique que ce choix de fonctionnement revient à la majorité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (vote contre de Mme AUDIGIE) décide de conserver le poste de maire-adjoint et de placer le futur adjoint au 4^{ème} rang du tableau.

M. JUMEL précise que sa lettre de démission a été envoyée début mai à M. le Préfet et juge à ce titre que les indemnités de maire-adjoint perçues pour les mois de mai et juin (660€/mois) sont indues. Aussi, M. JUMEL estime l'argent public trop rare et cher, il procédera au remboursement de ces sommes au budget de la commune. L'assemblée félicite M. JUMEL de ce geste.

Mme SALMON-DUCOULOMBIER explique que l'appel au don au profit du CCAS a été très peu suivi et que M. JUMEL aurait pu envisager de faire don de ses indemnités au CCAS.

M. le Maire remercie M. JUMEL pour son honnêteté.

N°59/2017 Désignation d'un nouveau maire-adjoint

Il est proposé au conseil de procéder à la désignation du 4^{ème} maire-adjoint au scrutin secret à la majorité absolue. La délégation de cet adjoint portant sur les moyens.

Sont candidats :

Jean-Paul TANCREZ

Arnaud RIOUAL

M. TANCREZ estime qu'il peut exercer les fonctions de maire-adjoint en charge des moyens en tant que rapporteur de la commission ad hoc et grâce à son expérience de 43 ans au service des collectivités locales. Avec plus de 400 budgets à son actif, des cours dispensés à l'université pour les secrétaires généraux et les élus, M. TANCREZ estime être compétent pour ce poste. Il ajoute par ailleurs n'avoir jamais fait preuve d'animosité concernant les projets de la majorité et souligne que le président de la commission des finances au parlement est un membre de l'opposition.

M. RIOUAL estime être compétent pour le poste adjoint aux moyens en tant qu'enseignant dans le domaine de la gestion des entreprises privées. Il indique qu'il connaît les grands principes de la comptabilité publique et souhaite continuer le travail entrepris par la commission, notamment ses analyses et aspire à élaborer et accompagner les projets de la commune.

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 9

Résultat par candidat :

Jean-Paul TANCREZ : 7

Arnaud RIOUAL : 11

M. RIOUAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 4^{ème} maire-adjoint et a été immédiatement installé en tant qu'adjoint aux moyens.

Les taux des indemnités des élus ne sont pas modifiés.

M. TANCREZ remercie les membres de l'assemblée qui lui ont fait confiance.

M. le Maire se félicite de la nomination de M. RIOUAL pour sa jeunesse et pour toutes les qualités dont il fait preuve. Il ajoute que la qualité de conseiller délégué à la communication de M. RIOUAL n'a plus lieu d'être et qu'il attribuera par arrêté de délégation le poste de conseiller délégué à la jeunesse et à l'animation à M. Alexandre BERTY. M. JUMEL souligne qu'il s'agit d'une compétence appartenant au champ de la délégation de Mme FRENEHARD. Mme FRENEHARD répond qu'en effet, la nomination d'Alexandre BERTY au poste de délégué à la jeunesse et à l'animation vient en soutien de son poste d'adjoint.

N°60/2017

Présentation du rapport d'activité du délégataire du Casino de Saint-Aubin-sur-mer – exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a confié par convention de délégation de service public en date du 3 août 2011 à la Société « Casino de Saint-Aubin » la gestion du Casino de Saint-Aubin, pour une durée de 12 ans.

Monsieur LONGO – Directeur Responsable du Casino de Saint-Aubin-sur-mer a transmis à la collectivité son rapport d'activité pour la période du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016. Il présente ce dernier.

Durant la présentation, M. LONGO remercie la mairie pour la mise à disposition des panneaux d'affichage pour le cinéma.

M. JUMEL demande si la baisse de masse salariale du casino correspond à un objectif de réduction du personnel ou si elle est contextuelle. M. LONGO répond qu'il ne s'agit pas d'un objectif mais de la conjonction de différents mouvements au sein du personnel qui ont pour conséquence la baisse de la masse générale. Il ajoute que le casino pourrait difficilement fonctionner en conformité avec la loi en deçà de 33 employés.

M. RIOUAL s'interroge sur la baisse du loyer versé à la commune. M. LONGO explique que ce dernier est indexé sur différents éléments et qu'il résulte des négociations de la DSP dans une période où les chiffres du casino régressaient. Il ajoute que le contrat reste néanmoins équilibré dans la mesure où les pourcentages de produits brut des jeux reversés à la commune augmentent lorsque l'activité s'améliore.

M. TANCREZ souhaite connaître les montants versés par le casino aux associations communales. Il ajoute que le terme « résultats encourageants » aurait été plus adapté que « bons résultats » (p.6 du rapport).

M. BERTY remercie le casino pour sa participation aux animations telles que la soirée film d'horreur ou le festival Harry Potter et souhaite que ce partenariat se poursuive. M. LONGO répond qu'il est favorable à cette demande dans le respect du budget consacré à cela et que des discussions avec Mme. FRENEHARD, interlocutrice de la mairie pour les partenariats avec le casino, pourront être engagées.

Mme AUDIGIE s'enquiert du devenir du Téléthon. M. LONGO explique que des manifestations ont et auront lieu.

Mme JOLIMAITRE s'interroge sur la participation à la journée don du sang organisée par le casino et l'établissement français du sang. M. LONGO indique que peu de donateurs ont participé mais qu'il proposera de renouveler cette opération l'an prochain. MME JOLIMAITRE propose que des actions soient organisées à la médiathèque dans ce cadre.

M. HEBERT demande des informations concernant la programmation du cinéma. M. LONGO répond que celle-ci répond à des contraintes budgétaires liées aux distributeurs de films. Les projections destinées aux familles fonctionnent bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte du rapport d'activité présenté par Monsieur LONGO pour le Casino.

Le rapport est consultable en mairie.

N°61/2017 Décision modificative N°1

Monsieur le maire explique que les bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides implantées rue de Verdun et place de la Gare ont été inscrites en restes à réaliser de l'exercice 2016 au chapitre 21, compte 2152 - Installation de voirie. Cependant, suivant les actes d'engagement signés avec le SDEC Énergie, les travaux d'installation des bornes auraient dû être inscrits au chapitre 204 compte 2041582 - Investissement par fonds de concours.

Vu l'avis favorable de la Commission des Moyens,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative telle que présentée.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	4 157,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	4 157,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	4 157,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 157,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 157,00 €	4 157,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Mme AUDIGIE demande si les bornes sont utilisées. M. le maire répond qu'il ne dispose pas de données à ce sujet.

N°62/2017 Demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police

M. LEMOIGNE indique que la commune peut demander la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière auprès du conseil départemental. Le projet pour lequel la subvention est sollicitée doit s'inscrire dans une optique d'amélioration de la sécurité routière. Le plafond de dépenses pris en compte est fixe à 40 000 €/HT et le financement ne peut excéder 40% de cette somme.

La commune souhaite solliciter un financement au titre des amendes de police pour l'aménagement de voirie des rues FOCH et CANET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le maire à présenter cette opération pour bénéficier de la répartition du produit des amendes de police.

N°63/2017 Adhésion à l'association « Les Plages du Débarquement »

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la proposition de la Région Normandie de créer une association de préfiguration de la gouvernance des « Plages du Débarquement » dans le cadre de la demande d'inscription des « Plages du Débarquement » sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, association qui permettra :

- 1) de conforter la démarche existante en étant plus performant dans le portage collégial de la candidature ;
- 2) d'animer la candidature et de mettre en œuvre les actions d'information et de sensibilisation nécessaires au partage des valeurs du bien auprès des différents acteurs ;
- 3) de fédérer l'ensemble des acteurs autour du projet et donc de construire progressivement le partenariat ;
- 4) enfin, de donner une unité au bien, aujourd'hui très morcelé.

M. le Maire précise que le montant de la cotisation sera fixé lors de la 1^{ère} assemblée générale de l'association. Il devrait être symbolique. M. TANCREZ estime que Cœur de Nacre devrait aussi adhérer à cette association. M. le maire indique qu'il a fait part de cette remarque aux élus concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adhérer à l'association de la gouvernance du bien « Les Plages du Débarquement ».

Mme AUDIGIE s'indigne de l'absence de poubelles sur la plage à cette saison et avec une telle fréquentation touristique actuelle. M. LEMOIGNE indique qu'elles seront installées très prochainement.

M. le Maire et Mme SALMON-DUCOULOMBIER expliquent que les agents communaux sont d'ores et déjà mobilisés par le ramassage des ordures ménagères déposées par manque de civisme à travers la commune. Ils ajoutent que le fait d'installer des poubelles nécessite des agents pour les ramasser et qu'au vu de la masse salariale actuelle, il paraît difficile de recruter.

M. MORIN signale qu'on ne peut exiger des gens qu'ils respectent la propreté urbaine sans mettre de poubelles à disposition.

M. HEBERT estime, concernant la salubrité dans Saint-Aubin, que la communauté de communes devrait prendre ses responsabilités. M. le Maire explique que le service minimum est assuré en ces temps de grève et que Saint-Aubin fait partie des communes qui ont bénéficié d'un ramassage, ce qui n'est pas le cas de toutes celles de Cœur de Nacre. Il ajoute qu'effectivement les services municipaux sont mis à contribution pour le nettoyage de la commune et pour la verbalisation. Il exprime sa crainte quant à la saison estivale et l'afflux de touristes et n'exclut pas recruter un saisonnier. Une demande de remboursement de la masse salariale, titulaire ou saisonnière, affectée à ces tâches sera envoyée à la communauté de communes.

Mme AUDIGIE demande quelles sont les dispositions du cahier des charges du prestataire en cas de grève. M. TRANQUART répond qu'il doit assurer le service.

M. TANCREZ suggère de faire numéroter les sacs jaunes afin de faciliter la recherche des contrevenants.

M. JUMEL demande à nouveau combien d'amendes ont été dressées. Il ajoute qu'au-delà des incivilités, le projet et sa communication n'ont pas été adaptés dans la mesure où le tarif reste identique alors que la qualité de service est amoindrie, par exemple, pour le même prix, il verra le nombre de ramassage de ses ordures passer de 104 à 12.

Mme JOLIMAITRE explique que ce qui ressort des commissions de Cœur de Nacre est effectivement un refus des administrés des tarifs pratiqués. La communauté de communes a décidé de prolonger l'expérimentation d'un an.

Questions diverses

M. le Maire indique que la délégation de service public de l'assainissement arrive à échéance en 2020. Les commissions des moyens et cadre de vie seront réunies pour travailler sur ce sujet. M. MORIN rappelle que le choix du mode de gestion reviendra in fine à la communauté de communes.

Mme AUDIGIE s'enquiert de l'avancée du projet de maison des services au public, pour lequel une somme a été inscrite au budget. Elle s'interroge sur les coûts estimés par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

M. le maire répond que les coûts ne sont pas encore suffisamment affinés pour être évoqués.

Elle demande par ailleurs ce qu'il adviendra des rythmes scolaires. M. le Maire répond que pour l'heure aucun élément ne permet de modifier l'organisation actuelle. M. JUMEL signale que pourtant le décret du 28 juin 2017 présenté au conseil supérieur de l'éducation le 08 juin permet d'obtenir de façon dérogatoire à la semaine de 4 jours. Il ajoute que la ville de Nice a obtenu cette dérogation.

Mme AUDIGIE souhaite que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil. M. le maire répond que les commissions ad hoc, les parents d'élèves, l'école et le conseil municipal seront sollicités lorsque les nouvelles conditions financières et organisationnelles seront connues.

M. TANCREZ signale que le muret situé à proximité de la salle Aubert n'a toujours pas été réparé depuis le mois de décembre. M. le Maire répond que la commune a, en accord avec l'assurance, signé un devis il y a 4 mois mais que l'artisan n'est toujours pas venu faire les travaux malgré de nombreuses relances.

M. TANCREZ demande à Mme FRENEHARD ce que représente la statue de Serge SAINT installée rue Koenig et son nom. Mme FRENEHARD répond qu'en tant qu'œuvre d'art, elle représente ce que chaque personne y voit. Elle explique que Serge SAINT n'a nommé aucune de ses statues.

M. TANCREZ regrette qu'aucune cérémonie ne soit organisée en mémoire de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle. M. le Maire répond que très peu de personnes sont présentes à ces cérémonies mais que la ville de Caen en organise. M. TANCREZ estime qu'étant concernée par le débarquement, la commune de Saint-Aubin devrait aussi organiser cette cérémonie.

M. TRANQUART s'interroge sur le nouvel animateur recruté par la commune. M. le maire explique que Camille FOLL sera présenté lors du pot d'accueil de saison le 10 juillet prochain à 18h30.

M. JUMEL indique que le concert organisé samedi 17 juin était de très bonne qualité mais que la communication autour de cette manifestation était insuffisante et l'absence de buvette regrettable. Il réitère sa demande d'installation d'un panneau lumineux rue Koenig, à l'instar de Langrune.

M. FRENEHARD explique que le concert a été organisé très tardivement, d'où une communication restreinte. Elle ajoute que le nombre de buvettes annuelles est contingenté.

M. JUMEL s'étonne des propos du journal Ouest France selon lequel la mairie a attribué une subvention exceptionnelle de 1 000€ aux Altern'actives. Mme FRENEHARD explique qu'il s'agit d'une formulation erronée mais que cette somme fait partie des dépenses de l'animation tout au long de l'année telle que prévue au budget communal.

M. MORIN indique qu'il présentera le rapport d'activité du syndicat d'assainissement en octobre.

Rappel de dates des conseils municipaux du 2nd semestre 2017

- 11 juillet
- 29 août
- 3 octobre
- 14 novembre
- 19 décembre

Les séances auront lieu à 20H en salle du conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul DUCOULOMBIER

Isabelle FRENEHARD

Le texte intégral de ces délibérations est affiché dans l'entrée de la mairie.